



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Experimentation animale

Question écrite n° 5224

### Texte de la question

M. Jean-Francois Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche sur les methodes in vitro substitutives a l'experimentation sur les animaux. Ces methodes donnent des resultats fiables mais, faute de credits suffisants, ne peuvent se developper et obtenir les agrements necessaires a leur utilisation. Il lui demande en consequence s'il entend favoriser la recherche dans ce domaine et mettre en oeuvre les processus techniques et juridiques pour que les methodes deja existantes soient reconnues et puissent etre habilitées.

### Texte de la réponse

De tres nombreuses methodes alternatives ont ete proposees pour se substituer aux tests pratiques sur les animaux. Or, bien peu de ces methodes ont ete validees a ce jour par la communaute scientifique internationale. Une methode in vitro peut etre validee lorsque les resultats qu'elle donne sont aussi fiables que ceux obtenus in vivo. La fiabilite repose sur la sensibilite (le taux de resultats positifs pour des agents toxiques connus) et la specificite (le taux de resultats negatifs pour des substances non toxiques). Cette notion de validation est essentielle, sous peine d'accepter le risque d'un accident majeur de sante publique. Par exemple, l'utilisation d'un test in vitro qui donnerait des taux de reponses faussement negatives pourrait conduire a classer un produit tres irritant dans la categorie des non-irritants. A la lumiere des connaissances actuelles, il apparait peu probable qu'une seule methode in vitro puisse remplacer un essai sur l'animal. Aussi les etudes s'orientent vers la constitution de batteries de methodes, complementaires les unes des autres. Le ministere de l'enseignement superieur et de la recherche soutient de maniere active des recherches et etudes sur les techniques in vitro, de facon a favoriser leur utilisation preferentielle en tant que methodes de remplacement de l'animal. De plus, le ministere a signe un protocole d'accord avec l'Agence nationale du medicament afin d'accelerer l'evaluation et la validation de methodes in vitro alternatives a l'experimentation animale. Compte tenu des echanges internationaux, le processus de validation de ces methodes in vitro doit etre le plus supranational possible. Des programmes sont en cours, pilotes par la Commission des communautes europeennes, programmes pour lesquels des laboratoires francais sont directement impliquees. De plus, la creation d'un Centre europeen pour la validation des methodes alternatives (CEVMA), implante au sein de l'Institut de l'environnement a Ispra en Italie, est un atout considerable pour accelerer les travaux de validation de ces methodes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chossy Jean-François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5224

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 août 1993, page 2606

**Réponse publiée le** : 15 novembre 1993, page 4051